



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-MARNE

CHAUMONT, le 02 FEV. 2018

Préfecture  
Service de la Coordination des Politiques Publiques et de  
l'Appui Territorial  
Bureau de l'Environnement, des ICPE et des Enquêtes  
Publiques

Le Préfet de la Haute-Marne

Affaire suivie par : Isabelle KERROUCHE  
isabelle.kerrouche@haute-marne.gouv.fr  
Tél. : 03 25 30 22 20 – Fax : 03 25 30 22 49

à

Destinataires in fine

**SAISINE DES OPERATEURS NAVIGATION AERIENNE ET  
OPERATEURS RADARS  
POUR L'EXAMEN D'UNE DEMANDE  
D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE**

Pétitionnaire	RES SAS
Commune - adresse	SAINT-BROINGT-LES-FOSSES (52190) ; AUJEURRES (52190) ; VAILLANT (52160) ; VESVRES-SOUS-CHALANCEY (52190)
Intitulé du projet	Autorisation de construire et d'exploiter
Type de projet	Parc éolien : 11 éoliennes dont 3 éoliennes et 1 PDL à Saint-Broingt-Les-Fosses, 4 éoliennes et 1 PDL à Aujeurres, 3 éoliennes et 1 PDL à Vaillant et 1 éolienne à Vesvres-Sous-Chalancey
Coordonnée du siège social	330, Rue du Mourelet – ZI de Courtine – 84000 AVIGNON
N° et date de dépôt	Dossier n° AEU-52-2018- 2 -PEO- RES- Le Langrois -déposé au guichet unique de la Préfecture de la Haute-Marne le 1 <sup>er</sup> février 2018
Corpus réglementaire concerné (art. L181-2 I.)	- Natura 2000 - Installation de production d'électricité - Autorisations spécifiques éoliennes
Nom et coordonnées de la personne responsable du dossier	Nom : GUERARD Prénom : Matthieu Téléphone :04-32-76-03-00 Courrier électronique : info.france@res-group.com Adresse : 330, Rue du Mourelet – ZI de Courtine – 84000 AVIGNON

Dans le cadre d'une demande d'autorisation environnementale déposée par le pétitionnaire visé ci-dessus, votre service est amené à fournir un avis, au titre des opérateurs radars et opérateurs navigation aérienne dans un **délai de deux mois** (à compter de la mise en ligne sur la plate-forme collaborative du présent courrier).

Le dossier d'autorisation environnementale est accessible sur la plate-forme ANAE, sur laquelle vous voudrez bien également placer votre contribution.

Le guichet unique et le service coordonnateur se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour le Préfet et par délégation,  
Le chef du bureau de l'Environnement,  
des ICPE et des Enquêtes Publiques



Frédéric APRILE

**Destinataires :**

- Opérateurs navigation aérienne – Ministère de la défense
- Opérateurs navigation aérienne – DGAC
- Opérateurs radars – Ministère de la défense
- Opérateurs radars - DGAC

**Copie pour information au service coordonnateur :**

- UD 10/52 de la DREAL

MINISTÈRE DES ARMÉES



DIRECTION DE LA SÉCURITÉ  
AÉRONAUTIQUE D'ÉTAT  
Direction de la circulation  
aérienne militaire

Villacoublay, le **20 MARS 2018**  
N° **163-1** /ARM/DSAÉ/DIRCAM/NP

Le général de brigade aérienne Pierre Reutter  
directeur de la circulation aérienne militaire

à

Madame la préfète de la Haute-Marne

- OBJET : construction et exploitation d'un parc éolien dans le département de la Haute-Marne (52).
- RÉFÉRENCES :
- a) votre courriel du 02 février 2018 (réf. parc éolien Le Langrois) ;
  - b) code de l'aviation civile notamment son article R.244-1 ;
  - c) code de l'environnement notamment son article R.181-32 ;
  - d) décret du 24 juillet 2017 portant délégation de signature<sup>1</sup> ;
  - e) arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement<sup>2</sup>, modifié ;
  - f) arrêté du 13 novembre 2009 relatif à la réalisation du balisage des éoliennes situées en dehors des zones grevées de servitudes aéronautiques<sup>3</sup>, modifié ;
  - g) arrêté du 25 juillet 1990 relatif aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation<sup>4</sup>.

Madame la préfète,

Par courriel de référence a), vous sollicitez l'autorisation du ministère des armées dans le cadre de la procédure « autorisation environnementale » pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien comprenant 08 aérogénérateurs d'une hauteur hors tout, pale haute à la verticale, de 180 mètres sur le territoire des communes d'Aujeurres, Vaillant et Vesvres-sous-Chalancey (52).

Après consultation des différents organismes concernés des forces armées, il ressort que ce projet n'est pas de nature à remettre en cause leurs missions.

<sup>1</sup> NOR ARMD1721092D

<sup>2</sup> NOR DEVP1119348A

<sup>3</sup> NOR DEVA0917931A

<sup>4</sup> NOR EQUA9000474A

Par conséquent, j'ai l'honneur de vous informer qu'au titre de l'article R.244-1 du code de l'aviation civile je donne mon autorisation pour sa réalisation sous réserve que chaque éolienne soit équipée de balisages diurne et nocturne, en application de l'arrêté de référence g), conformément aux spécifications de l'arrêté de référence f).

Par ailleurs, je donne mon autorisation pour son exploitation conformément aux dispositions de l'arrêté de référence e).

À des fins de suivi des dossiers, je vous demande de bien vouloir tenir informé le commandement de la sous-direction régionale de la circulation aérienne militaire Nord de Cinq-Mars-la-Pile de la décision préfectorale.

Dans l'hypothèse d'une acceptation de ce projet et afin de procéder à l'inscription de ces obstacles sur les publications d'information aéronautique, je vous prie d'informer le porteur qu'il devra faire connaître à la sous-direction régionale de la circulation aérienne militaire Nord de Cinq-Mars-la-Pile ainsi qu'à la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est située à Entzheim (67) :


- les différentes étapes conduisant à la mise en service opérationnel du parc éolien (déclaration d'ouverture et de fin de chantier) ;
- pour chacune des éoliennes : les positions géographiques exactes en coordonnées WGS 84 (degrés, minutes, secondes), l'altitude NGF<sup>5</sup> du point d'implantation ainsi que leur hauteur hors tout (pales comprises).

Enfin, je vous prie d'attirer son attention sur le fait que se soustraire à ces obligations engagerait sa responsabilité pénale en cas de collision avec un aéronef.

Dans l'éventualité où ce projet subirait des modifications postérieures au présent courrier, il devra systématiquement faire l'objet d'une nouvelle demande.

Je vous prie de croire, Madame la préfète, en l'assurance de ma haute considération.

Pour la ministre des armées et par délégation,  
le général de brigade aérienne Pierre Reutter,  
directeur de la circulation aérienne militaire.



DESTINATAIRE :

- Madame la préfète de la Haute-Marne.  
A l'attention de Mme Isabelle Kerrouche  
89 rue Victoire de la Marne  
52011 Chaumont Cedex

COPIES EXTERNES :

- Monsieur le directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est.  
*dsac-ne-eoliennes-bf@aviation-civile.gouv.fr*
- Monsieur le délégué militaire départemental de la Haute-Marne.  
*dmd52.chef.fct@intradef.gouv.fr*

COPIES INTERNES :

- Archives DSAÉ/DIRCAM.
- Archives SDRCAM Nord (BR\_210\_2018).

<sup>5</sup> NGF : nivellement géographique de la France ; référence d'altitude du sol par rapport au niveau moyen des mers